



115^e session du Conseil de l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM)

Intervention de S.E.M. Angelo DAN, Ambassadeur, Représentant permanent adjoint du Bénin, lors du débat général (point 10)

(Genève, 27 novembre 2024)

Monsieur le Président,

La délégation du Bénin tient, avant tout propos, à vous féliciter pour votre brillante élection et pour votre excellente conduite des travaux de la présente session du Conseil. Elle félicite également la Directrice générale pour la qualité de son deuxième rapport présenté au Conseil depuis sa prise de fonction.

Le Bénin s'associe à la déclaration faite par le Groupe africain sur le contenu de ce rapport et souhaite, à titre national, partager les observations suivantes :

I. Le Bénin salue les efforts déployés par l'OIM pour faire face aux défis migratoires engendrés par les crises multiples et les situations d'urgence qui ont ébranlé le monde en 2024 et qui sont hélas loin d'être terminées. Les actions en faveur de la protection et de l'assistance aux migrants revêtent, dans ce contexte, un caractère crucial.

C'est le lieu d'exprimer la reconnaissance du Gouvernement béninois pour le soutien logistique, technique et financier très apprécié de l'OIM qui a permis d'organiser le retour volontaire et la réintégration de plus de 700 migrants béninois en 2024.

II. De même, le Bénin salue l'engagement remarquable de la Directrice générale, tout au long de l'année 2024, en faveur de la facilitation des voies de migration régulière qui constitue le cœur du mandat de l'OIM.

A cet égard, mon pays espère vivement que les riches échanges qui ont marqué les deux sessions du Dialogue international sur la migration (DIM) tenues sur la question cette année, ainsi que les conclusions du rapport circonstancié qui lui a été consacré, permettront de renforcer davantage les actions et les dispositifs opérationnels de l'OIM dans ce domaine.

Comme l'a souligné le chef de la délégation béninoise dans son intervention lors du débat de haut niveau tenu hier, le Bénin encourage l'OIM à intensifier ses efforts sur trois axes prioritaires que constituent :

1. la facilitation de la mobilité internationale des personnes ;
2. la promotion des partenariats en matière de mobilité de la main-d'œuvre et des compétences pour une migration de travail régulée et bénéfique à toutes les parties prenantes ; et
3. le contrôle et la gestion sûre et efficace des frontières.

III. Pour finir, le Bénin voudrait souligner l'importance de la mobilisation des diasporas au soutien du développement durable de tous les pays. Il salue à cet égard le lancement en septembre dernier, au Cabo Verde, de l'Alliance politique mondiale de la diaspora (GDPA) avec le soutien de l'OIM. Le Bénin encourage les Etats membres à adopter, dans le cadre de cette nouvelle initiative, des mesures incitatives pour soutenir la contribution des diasporas au développement socio-économique durable des pays d'accueil comme des pays d'origine.

Je vous remercie.